

## Armés, ils séquestrent une femme chez elle : jusqu'à 4 ans de prison

**CORRECTIONNELLE** Un coup de fil providentiel de la police a sauvé en 2008 une Hyéroise menacée par des cambrioleurs. Trois hommes ont été jugés hier à Toulon

Le 22 décembre 2008, M<sup>me</sup> Ghiglioni, une Hyéroise, a été victime d'un home-jacking avec violence à son domicile.

Hier, les trois auteurs de ces méfaits ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison. Alex Buchholtz (25 ans) et Eric Lavenne (31 ans) ont écopé de quatre ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience. Anthony Canellas (23 ans) a pris deux ans (dont un avec sursis). Arrivés libres, les deux premiers prévenus ont rejoint directement la prison de La Farlède.

### Chiens drogués

« C'est facile de s'attaquer à une femme seule ! », leur a adressé la victime à l'audience.

« Aujourd'hui, vous parlez de regrets, mais ce jour-là, vous n'avez pas hésité à m'agresser alors que j'étais seule chez moi. Vous avez drogué mes chiens. À cette époque, mon mari était hos-

pitalisé pour une maladie grave. Cet épisode l'a choqué. Il est décédé deux mois plus tard. Moi, je vis désormais dans la peur continuellement. »

La présidente Piazza a rappelé les faits. Ce soir-là, il est 18 h 30. M<sup>me</sup> Ghiglioni, commerçante sur l'île de Porquerolles, rentre chez elle à Hyères. La porte de l'entrée est ouverte. Elle se rend au premier étage et se trouve nez à nez avec un individu. « Il m'a poussée dans les escaliers et puis il m'a mis une arme sur la tempe. Il voulait de l'argent et le code de ma carte bancaire. » Elle se rend compte qu'un deuxième individu est présent. Sur place, ses deux chiens n'ont pas aboyé. Ils ont été drogués par les cambrioleurs. Pendant qu'ils fouillent la maison de fond en comble, le téléphone sonne. Les malfrats autorisent la victime à répondre.

Au bout du fil, il s'agit d'un policier du commissariat de Hyères. Il la contacte à propos d'un cambriolage commis en sep-

tembre dernier, par M. Lavenne, l'un des voleurs.

Elle fait alors preuve d'un sang-froid extraordinaire. Elle utilise un langage codé. « Ça recommence, docteur. Le traitement n'est pas le bon. Ça ne va pas », explique-t-elle en substance.

### Bijoux, armes et liquide

Le fonctionnaire de police percuta immédiatement. Il sent que quelque chose ne va pas. Il envoie des hommes sur place. L'un des individus est ainsi interpellé en flagrant délit. Il s'agit de Buchholtz.

Sur lui, on retrouve 800 € et deux téléphones portables. Dans le jardin, il y a un sac de sport contenant une arme de chasse, un pistolet à plomb, 2 000 €, des bijoux, deux paires de gants, un bonnet, trois tournevis, un couteau, un pistolet automatique et des cartouches. Entre autres.

Le deuxième larron, qui a pris la fuite, est retrouvé quelques kilomètres plus loin, vers le pont de Gavarry. Tout en sueur. Dans un drôle d'état.

Il donne un faux nom. Dit être SDF et arriver du quartier des Maurels. Lors de l'audience, la présidente souligne qu'il connaissait la victime.

« Elle tient un hôtel à Porquerolles et vous vouliez travailler pour elle comme votre mère. Mais elle a refusé. Vous avez eu la haine contre elle. Vous l'avez déclaré pendant votre garde à vue. Vous étiez persuadé qu'elle avait 300 000 € chez elle ! Vous l'avez déjà cambriolé, d'ailleurs. »

Le prévenu a nié. Il a assuré avoir agi par bêtise. Pour pouvoir faire des cadeaux à ses enfants. « C'était presque Noël et j'étais au RMI. Je suis désolé. »

Le troisième homme tombera quelques jours plus tard. Il est supposé avoir été complice des deux premiers. Avoir fait des repérages et les avoir conduits.

« Mais je ne savais pas ce qu'ils allaient faire », s'est-il défendu. Aux intérêts de la partie civile, M<sup>e</sup> Minot a écarté « l'inconséquence juvénile ».

Pour lui, le méfait était « mûri et préparé. Il y a eu une tentative la veille. Des médicaments ont été achetés pour endormir les chiens. Ils sont arrivés armés. Ils l'ont tenue en joue. Ils l'ont séquestrée. » Il a demandé une condamnation solidaire pour une « œuvre collective » à 15 000 €.

La représentante du ministère public a requis cinq ans (dont un an avec sursis mise à l'épreuve) pour Buchholtz, quatre ans (dont 1 an de sursis avec mise à l'épreuve contre Lavenne et trois ans (dont 18 mois de sursis avec mise à l'épreuve) contre Canellas. La défense, assurée par M<sup>es</sup> Jonathan Haddad, Christophe Hernandez et Céline Lorenzo, a plaidé pour des peines moindres.

P. POLETTO